



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie¹

Les droits de la femme et de l'enfant : réflexions africaines / Stéphanie Lagoutte et Nina Svaneberg
éd. Karthala, 2011
cote : 57.739

À l'heure où le monde entier compte les atouts et les handicaps du continent africain, le livre que nous offrent Stéphanie Lagoutte et Nina Svaneberg présente un intérêt d'une grande actualité. Les deux auteurs sont des chercheuses confirmées, issues de l'Institut danois des Droits de l'homme. La première est docteur en droit des universités de Paris et d'Aarhus, la seconde, docteur en géographie et sciences sociales, de l'Université de Riskilde.

Les deux auteurs sont des chercheuses confirmées, issues de l'Institut danois des Droits de l'homme et de surcroît, docteur en droit des universités de Paris et d'Aarhus, pour la première, M. A. en géographie et sciences sociales, de l'Université de Riskilde, pour la seconde.

Le recueil que les éditions Karthala leur ont permis de publier réunit les analyses de onze chercheurs africains, à partir des réalités de terrain, telles qu'elles furent observées dans huit pays : d'une part le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, pays où l'influence française s'est jadis exercée de façon privilégiée; d'autre part, le Kenya, le Malawi, le Togo et l'Ouganda.

La méthode utilisée fait appel aux compétences de juristes et de linguistes, mais aussi au savoir faire de chercheurs avertis des difficultés propres à la technique des interviews et des risques de généralisation abusives.

Leur prudence et leur rigueur permettent de dégager des résultats probants qui révèlent des différences entre les pays jadis régis par le *common law* britannique ou par le droit civil français. Les systèmes d'Afrique orientale, calqués sur le *common law* semblent, aux risques et périls des femmes, intégrer plus facilement des pratiques coutumières.

Au delà de ces différences, se dégagent des constantes communes à tous les pays :

- 1) dans tous ces pays, et malgré des contextes législatifs différents, les lois existantes servent de bouclier pour protéger les femmes et leurs enfants contre les pires violences ou les inégalités les plus arbitraires.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

- 2) malgré cela, des discriminations majeures subsistent et des progrès restent encore souvent nécessaires en matière d'adaptation voire de réforme du droit de la propriété, du mariage, souvent polygame dans de nombreuses sociétés africaines, de la séparation et de la succession.
- 3) surtout, un hiatus existe, parfois même s'aggrave, entre le droit existant et la réalité des cas observés. Au total, les inégalités demeurent largement en matière d'accès au travail, à l'éducation, aux ressources de première nécessité. Parfois des coutumes locales ou des réalités culturelles, notamment au moment du veuvage, rendent inopérante la protection de la loi. L'enregistrement des mariages n'est pas toujours garanti, pas plus que le respect de l'âge minimum et le consentement au mariage. Le travail domestique d'enfants victimes de punitions corporelles reste encore fréquent.

Dans ces conditions, le Protocole qui fut signé à Maputo en juillet 2003 sur la Charte africaine des droits des hommes et des peuples relative aux droits des femmes ne suffit pas.

La plupart des articles soulignent la nécessité, voire l'urgence d'aller en tout état de cause au delà des déclarations, parfois même "au delà du droit".

Il s'agit :

- 1) de fournir aux femmes les possibilités pratiques de connaître et défendre leurs droits
- 2) de mettre en place des procédures plus efficaces de traitement des plaintes formelles ou informelles. Au préalable, ceci suppose un accès généralisé des femmes à la langue administrative, accès qui est loin d'aller de soi dans les milieux ruraux.

Au delà des ces conclusions utiles et présentées jusqu'au stade des réalisations pratiques, le livre coordonné par Stéphanie Lagoutte et Nina Svaneberg est une mine d'observations anthropologiques et culturelles du plus haut intérêt. Pas plus que l'impact des guerres dans des pays tels que le Burundi, les aspects religieux du problème du droit des femmes ne sont pas non plus négligés dans les pays tels que le Burkina Faso où le catholicisme et l'islam coexistent.

Au total, on regrette que l'Académie des sciences d'outre mer n'attribue en général pas de prix aux ouvrages collectifs.

Celui-ci, à n'en pas douter, mériterait d'être distingué.

Élisabeth Dufourcq